Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2026 - B2026/009759 - 2017 B 00929 - 832 820 039 - ABL SOLUTIONS

collet & associés

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

SARL ABL SOLUTIONS

ZA de Kerchopine
56620 CLEGUER
******
Comptes annuels
******
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rue Francois Kergoat - Parc d'Activités de Kerdroual
BP 40 - 56 272 Plœmeur Cedex
Tel. : 02 97 86 31 77 - Fax : 02 97 86 31 00
contact@colletetassocies.fr
colletetassocies.fr

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	10 504	2 911	7 593	7 328	265	3.62
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	31		31	31		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	10 534	2 911	7 623	7 358	265	3.60
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	408 032		408 032	454 978	46 946-	10.32-
	Autres créances	40 488		40 488	57 793	17 305-	29.94-
	Charges constatées d'avance	1 159		1 159	1 334	174-	13.07-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	117 855		117 855	42 459	75 396	177.57
	Total de l'actif circulant (IV)	567 534		567 534	556 564	10 970	1.97
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	578 068	2 911	575 157	563 922	11 235	1.99

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	39 964	39 964		
	Report à nouveau	71 399-	8 540-	62 858-	736.01-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 067-	62 858-	23 791	37.85
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	65 002-	25 935-	39 067-	150.63-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 295	41 458	11 164-	26.93-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		652	652-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 905	300 325	59 420-	19.79-
	Dettes fiscales et sociales	366 665	243 739	122 926	50.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 295	3 683	1 388-	37.69-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	640 160	589 857	50 302	8.53
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	575 157	563 922	11 235	1.99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	621 930	559 929		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Liste des principales méthodes

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG**.

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	7 614	2 360		9 974
Matériel de bureau et matériel informatique	530			530
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	31			31
TOTAL GENERAL	8 174	2 360		10 534

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	689	1 918		2 607
Matériel de bureau et matériel informatique	127	177		304
TOTAL GENERAL	816	2 095		2 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			2 360		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			2 360		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		1 918		
Matériel de bureau et matériel informatique		177		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		2 095		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	408 032	408 032	
Impôts sur les bénéfices	332	332	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 772	34 772	
Débiteurs divers	5 384	5 384	
Charges constatées d'avance	1 159	1 159	
TOTAL	449 679	449 679	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts sociales	5.00	1 000			1 000

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000			
Réserve légale	500			
Autres réserves	39 964			
Report à nouveau	8 540-	62 858-		
Résultat de l'exercice	62 858-			
Total des capitaux propres	25 935-	62 858-		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				5 000
Réserve légale				500
Autres réserves				39 964
Report à nouveau				71 399-
Résultat de l'exercice				39 067-
Total des capitaux propres				65 002-

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	367	367		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	29 928	11 698	18 230	
Fournisseurs et comptes rattachés	240 905	240 905		
Personnel et comptes rattachés	76 040	76 040		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 316	44 316		
Taxe sur la valeur ajoutée	245 046	245 046		
Autres impôts taxes et assimilés	1 264	1 264		
Groupe et associés	1 250	1 250		
Autres dettes	1 045	1 045		
TOTAL	640 160	621 930	18 230	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 136			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 250			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ABL SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 125 000 Euros
Siège social : ZA de Kerchopine
56620 CLEGUER
RCS LORIENT 832 820 039

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente juin,

A 16 heures,

Les associés de la société ABL SOLUTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 125 000 Euros, divisé en 25 000 parts de 5 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à CLEGUER (56620) ZA de Kerchopine, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Paul IHUEL, propriétaire de	1 part
Monsieur Pierre IHUEL, propriétaire de	999 parts
Ensemble	**1 000 parts**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre IHUEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JPI JP

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JP I IP

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -39 067,11 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-39 067,11 Euros
Au débit du compte « Report à nouveau » S'élevant ainsi à -110 465,83 Euros.	-39 067,11 Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende lors des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Jean-Paul IHUEL

Monsieur Pierre IHUEL

ABL SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 125 000 Euros
Siège social : ZA de Kerchopine
56620 CLEGUER
RCS LORIENT 832 820 039

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -39 067,11 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-39 067,11 Euros
Au débit du compte « Report à nouveau » S'élevant ainsi à -110 465,83 Euros.	-39 067,11 Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende lors des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

